

Bon de commande Panneaux lumineux : Exposez le logo de votre société.

Nom de la société :

Nom du responsable : Fonction :

Adresse:

Code postal: Ville:

Téléphone : Mobile:

Email :

Adresse de facturation (si différente) :

Code postal : Ville :

France - ANGLETERRE	TARIFS UNITAIRES	QUANTITÉ	TOTAL
Panneau LED : Localisation : tribune EST <u>Visible depuis toutes les autres tribunes</u> 3x20 secondes par mi-temps + 2 places en tribune D7 (40 quantités disponibles)	220€		
Panneau Affichage Résultat : Localisation : Ecran Géant 2x30 secondes dans la rencontre : 1x Avant match + 1x Mi-temps + 2 places en tribunes D7 (30 quantités disponibles)	220€		
		TOTAL	

- Ce bon de commande donnera lieu à une facture éditée par le **La Ligue de Rugby Centre Val de Loire**.

- Le règlement devra être effectué à réception du bon de commande signé par les deux parties.

- La réservation de la loge sera effective à la réception du règlement et à la condition qu'il reste des loges disponibles

- Pour toutes informations contactez

Ligue de Rugby Centre Val de Loire : **06.08.76.67.69 YVES THOMAS - 07.86.63.95.22 SAMY BOURHANO**

CD 37 Rugby Touraine : **06 08 92 82 95 FRANCIS DIRAISON ou encore 06 11 41 49 08 BENJAMIN TISON**

Important : Merci de nous faire parvenir votre logo sous format vectorisé.

Date :

La Société:

Représenté par :

En Qualité de :

Relevé d'identité Bancaire

3003 00970 00050074480 21

IBAN FR76 3000 3009 7000 0500 7448 021

COMMANDE

La signature d'une commande par le client et/ou son mandataire dûment habilité vaut commande ferme et définitive de leur part et implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales. Les présentes conditions générales prévalent, notamment, sur tout bon de commande et conditions générales d'achat du client, sauf accord particulier signé entre les parties.

La commande est faite directement par le Client ou par l'intermédiaire d'un mandataire dûment désigné par lui dans ce dernier cas, le client ou son mandataire devra communiquer à la Ligue de Rugby Centre Val de Loire, une attestation établie par le client, certifiant l'existence et les limites du mandat consenti par celui-ci. La Ligue de Rugby Centre Val de Loire se réserve le droit de ne pas exécuter une commande faite par un mandataire. Sans préjudice de l'application des dispositions figurant ci-après, le non-paiement par le Client et/ou son mandataire de tout ou partie des garanties devant être fournies à la commande comme prévu le cas échéant au bon de commande.

EXECUTION DE LA COMMANDE

Le Client et/ou son mandataire s'engagent à ne rien faire ou diffuser dans le cadre des prestations fournies qui soit susceptible de contrevenir à tout droits, législations ou réglementations nationales ou internationales, ainsi qu'à l'éthique sportive, ou comporter une quelconque allusion diffamatoire ou dommageable à l'égard des tiers, des matchs et rencontres et de leurs organisations, ils garantissent la Ligue de Rugby Centre Val de Loire contre tout recours à cet égard et acceptent par avance, à première demande de la Ligue de Rugby Centre Val de Loire de modifier les éléments qui ne respecteraient pas les prescriptions susvisées.

Le nom respect des délais et présentes prescriptions autorisent de plein droit la Ligue de Rugby Centre Val de Loire à annuler ou suspendre l'exécution des prestations, le prix restant en tout état de cause exigible dans cette hypothèse.

PRESTATIONS DE RELATIONS PUBLIQUES

Cernant les prestations de relations publiques et locations d'espace, le Client s'oblige à respecter et à faire respecter par tous ses préposés et invités le cas échéant, les règlements et consignes de sécurité, d'ordre et de police en vigueur dans l'espace où se déroulent les prestations. Le Client est informé qu'aucune personne ne saurait être admise dans cet espace sans être dûment muni d'un titre officiel établi et/ou remise par la Ligue de Rugby Centre Val de Loire. Dans tous les cas la Ligue de Rugby Centre Val de Loire se réserve le droit de refuser l'accès et/ou d'exclure de cet espace, toute personne dont la tenue et le comportement serait susceptible de nuire au bon déroulement de l'évènement de la Ligue de Rugby Centre Val de Loire concerné ou des prestations ou ne respectant les règlements et consignes susvisées, le client renonçant à toute réclamation de ce fait.

MODIFICATIONS DES PRESTATIONS ET ANNULATIONS DES PRESTATIONS PAR LE CLIENT

Toute demande par le Client ou son mandataire, de modification et/ou report des prestations commandées devra être formulée par écrit et sera soumise à l'acceptation préalable et écrite de la Ligue de Rugby Centre Val de Loire, de telles demandes pourront entraîner une révision du prix et le demandeur prendra à sa charge d'éventuels frais supplémentaires nécessités.

REPORTS, ANNULATION ET MODIFICATIONS DES MANIFESTATIONS

En aucun cas, la Ligue de Rugby Centre Val de Loire ne peut être tenu pour responsable d'éventuels reports, modifications, ou annulations du matchs ou encore de la non-exécution des prestations commandées en raison ou non d'un cas de force majeure. Le Client reconnaît avoir été informé du risque résultant de l'annulation totale ou partielle de la manifestation et renonce d'ores et déjà à toute action en responsabilité à l'encontre de la Ligue de Rugby Centre Val de Loire aux fins d'obtenir un remboursement et/ou des dommages et intérêts pour ces motifs.

PRIX - MODALITES DE FACTURATIONS - CONDITIONS DE REGLEMENT

Prix : les prix mentionnés aux devis et/ou bons de commande sont ceux en vigueur au moment de la passation de la commande.

Facturation : Toutes les factures de la société sont établies en euros et payables à réception de facture.

Règlement : Toutes les factures de la Ligue de Rugby Centre Val de Loire, par chèque ou virement à réception de facture et avant remise des places.

Annulation: En cas d'annulation de la commande par le client, ce dernier réglera à la Ligue de Rugby Centre Val de Loire 75% du montant total de la commande, pour toute annulation intervenant moins de trente jours avant le début d'exécution de la commande, l'intégralité du montant dû au titre de la prestation, pour toute annulation intervenant dans les trente jours précédant le début de l'exécution de la commande.

RESPONSABILITE DU CLIENT

Le client sera responsable pendant toute la durée du contrat de tous faits de ses invités préposés et ou agent dans l'enceinte du Stade et particulièrement dans l'espace réceptif. En outre le Client s'engage à souscrire une assurance couvrant la responsabilité civile pour tous types de dommages corporels, matériels et immatériels, directs ou indirects, causés du fait des personnes et à maintenir cette assurance en état de validité et à en justifier sur simple demande du stade de la vallée du Cher.

RECLAMATIONS

Aucune réclamation portant sur les prestations ne sera recevable plus de 72 heures après son déroulement. Toute contestation concernant la facturation ne pourra être prise en compte que dans les 8 jours ouvrable suivant la date d'envoi de la facture, en cas de désaccord sur une partie du montant de la facture, le client s'engage en tout état de cause à régler sans délai le montant non contesté de celle-ci.

PORTEE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions s'appliquent pour autant que le devis et/ou bon de commande ne prévoit pas de dispositions contraires.

CONTESTATIONS

Toute réclamation quelle qu'en soit la nature, ne pourra être opposable à la Ligue de Rugby Centre Val de Loire que sous réserve qu'elle soit effectuée par écrit (en LRAR) dans un délai qui ne saurait excéder sept jours calendaires après la survenance du fait reproché. En cas de désaccord sur une partie du montant de la facture établie par la Ligue de Rugby Centre Val de Loire, le Client s'engage en tout état de cause à régler le montant non contesté de celle-ci sans délai pour le cas où la responsabilité de la Ligue de Rugby Centre Val de Loire serait retenue à l'égard d'un fait dommageable, l'évaluation du préjudice est contractuellement limitée au maximum au montant facturé par la Ligue de Rugby Centre Val de Loire au Client pour la prestation concernée. Le client et son mandataire ne pourront s'aider, partager ou transférer, en tout ou en partie et à qui que ce soit, les prestations commandées.

Il est expressément convenu entre les parties que toutes les tolérances admises par la Ligue de Rugby Centre Val de Loire quelle qu'en est pu être la fréquence et la durée ne peuvent jamais être considérées comme modifiant les présentes et être a priori génératrice d'un quelconque droit. L'annulation de toute disposition dès lors présente une juridiction quelconque ne saurait porter atteinte aux autres dispositions ou affecter la licéité ou l'applicabilité de cette disposition devant une autre juridiction. Les présentes seront interprétées conformément à la loi française. Toute contestation, née de l'interprétation et/ou de l'exécution de documents contractuels acceptés par les parties à défaut d'accord amiable de celles-ci sont de la compétence des tribunaux de TOURS.

